

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 31 octobre 2014
(convocation du 24 octobre 2014)

Aujourd'hui Vendredi Trente Et Un Octobre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FLORIAN Nicolas, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel
Mme VERSEPUY Agnès à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 10h45
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel à partir de 11h45
M. VERNEJOUL Michel à Mme. BOST Christine
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARRIGUES Guillaume
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h
Mme CHABBAT Chantal à Mme. IRIART Dominique
M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCHENE Michel
Mme DELAUNAY Michèle à Mme ZAMBON Josiane à partir de 10h
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis

Mme DESSERTINE Laurence à M. FLORIAN Nicolas
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 12h15
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
M. LAMAISON Serge à Mme. KISS Andréa
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOULET Thierry à partir de 11h30
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck jusqu'à 9h45
M. MILLET Thierry à Mme. PEYRE Christine
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10h30
Mme ROUX-LABAT Karine à M. LABARDIN Michel
Mme TOUTON Elizabeth à Mme WALRYCK Anne

EXCUSES :

Mme CAZALET Anne-Marie, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FORZY-RAFFARD Florence

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association Festival International du Film d'Histoire - Organisation du Festival
International du Film d'Histoire du 17 au 24 novembre 2014 à Pessac -
Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision -
Autorisation**

Monsieur HERITIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association Festival international du film d'histoire organise chaque année depuis 1990, le Festival international du film d'histoire. Pour chaque édition, ce dernier propose une approche originale d'un thème d'histoire ou de société. Après avoir eu pour thème en 2011 « La conquête du pouvoir » et en 2012 « Les années 1970, le grand tournant », cette 25^{ème} édition qui aura lieu du 17 au 24 novembre 2014 à Pessac, s'articulera autour de « L'Allemagne ».

Ce festival a pour ambition de faire se rencontrer les réalisateurs et les historiens, de participer à un événement attractif afin de pouvoir échanger des idées et réfléchir autour de débats et projections tout en favorisant l'éducation des scolaires, 27 500 spectateurs en 2013 dont 6 000 participants aux débats, une croissance régulière depuis 2003 où nous pouvions compter 7 500 spectateurs.

Le Festival a pour vocation de proposer à l'ensemble du territoire aquitain, une approche originale d'un grand thème d'histoire ou de société, plus de 125 films, 250 projections, de nombreux débats et conférences avec 150 invités, des films rares ou inédits, des avant-premières, des films de fictions et des documentaires. Il propose parallèlement des débats, des expositions, des conférences, des cafés ciné, au public et aux professionnels. Ces différents temps favorisent le développement de l'esprit critique. L'implication des scolaires revêt en cela toute son importance.

Depuis 1993, des prix sont décernés (prix récompensant une personnalité pour son œuvre, pour la production, un documentaire, un long métrage sur l'histoire et création en 2012 du panorama du documentaire). Cela implique la mise en place de jury (jury officiel, étudiant, du public) où la réflexion est alimentée par deux catégories : fiction et documentaire.

Enfin le Festival s'attache à développer un programme pédagogique à destination des écoles primaires, des collèges et des lycées en illustrant le programme scolaire par des projections de films. Plusieurs matières sont ainsi abordées : l'histoire, la géographie, l'espagnol, l'allemand, les sciences économiques et sociales.

La participation de la Communauté urbaine de Bordeaux a été prévue dans le contrat de co-développement de la Ville de Pessac (fiche action 08).

La Communauté urbaine a soutenu financièrement cette manifestation à hauteur de 53 358 € de 2004 à 2010. Depuis 2011, elle intervient à hauteur de 60 000 €. En 2014, elle a été sollicitée pour reconduire son soutien financier, soit 60 000 €, dans le cadre d'un budget prévisionnel de 513 205 € HT répartis comme suit :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Achats et charges externes	298 511	Ventes	4 700
Impôts et charges	7 900	Production vendue	112 000
Charges de personnel	202 137	Sponsoring	58 000
Dotations d'exploitation	3 500	Rectorat	800
Divers	1157	Mairie de Pessac	108 000
		Cub	60 000
		CNC	43 000
		Conseil Régional	60 000
		Conseil Général de la Gironde	40 000
		PROCIREP	5 000
		Mécénat CDC	11 705
		Autres produits	10 000
TOTAL	513 205		513 205

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU l'article L5215-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 30 mars 2012 relatif aux compétences de La Cub,

VU la délibération n°2011/0778 du 25/11/2011 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole »,

VU la délibération n°2012/0010 du 20 janvier 2012 approuvant le contrat de Codev de la Ville de Pessac.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le Festival international du film d'histoire relève de la catégorie des « grands événements métropolitains ».

DECIDE

Article 1 : il est attribué une subvention de 60 000 € à l'Association Festival international du film d'histoire pour l'organisation de la 25^{ème} édition du Festival international du film d'histoire qui aura lieu du 17 au 24 novembre 2014 à Pessac,

Article 2 : Monsieur le Président de la Communauté urbaine est autorisé à signer la convention ci-annexée, relative au règlement de la subvention précitée,

Article 3 : la dépense relative au règlement de cette subvention sera imputée sur l'opération 05P141O001, chapitre 65, article 6574, fonction 33, CDR UA01 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 31 octobre 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Conseiller délégué,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
14 NOVEMBRE 2014

PUBLIÉ LE : 14 NOVEMBRE 2014

M. MICHEL HERITIE